
REMISE EN CAUSE DU CRÉDIT D'IMPÔT SERVICES À LA PERSONNE : UN COUP D'ARRÊT POUR LE SECTEUR

[Communiqué] Remise en cause du crédit d'impôt Services à la Personne : un coup d'arrêt pour le secteur

16 février 2022

Le 30 novembre 2020, le Conseil d'Etat a rendu une décision jugeant inéligibles au crédit d'impôt les prestations de la vie quotidienne réalisées hors du domicile. Le réseau...Voir la suite [1]

Source URL:https://acste.fr/actu-adedom/communique-remise-en-cause-du-credit-dimpot-services-la-personne-un-coup-darret-pour-le

Liens
[1] https://acste.fr/actu-adedom/communique-remise-en-cause-du-credit-dimpot-services-la-personne-un-coup-darret-pour-le